



AIX en PROVENCE  
LA VILLE

Aix-en-Provence, le 16/11/18

**Jean-Marc PERRIN**  
Adjoint au Maire  
Délégué aux Relations avec les Habitants,  
Suivi et développement d'Aix-la-Durance  
Délégué à l'Archéologie  
Conseiller Départemental

**Mairie de Cabriès**  
**A l'attention de M. le Maire**  
**M. Hervé FABRE AUBRESPY**  
**Place Ange Estève**  
**13480 Cabriès**

réf : BF/5718-2018

Objet : Importants dépôts de gravats / risques

Monsieur le Maire, *cher Hervé,*

J'ai constaté depuis plusieurs mois d'énormes dépôts de gravats de chantier, et peut-être d'autres natures, qui sont entreposés dans la colline entre le Technopole de l'environnement de l'Arbois et le secteur d'entreprises de la Duranne (haute).

Les photos parlent d'elles mêmes, un vallon complet a été comblé par 2 à 3 mètres de hauteur de déblais. J'ai fait procéder à une recherche de domanialité de ces parcelles qui m'indique qu'elles sont situées sur votre commune. Ce sont les parcelles F1156, F68 et F69, dans le secteur des Mensongères dont le propriétaire semble être un certain M. Barli (06.18.49.59.13 - 06.58.87.30.83).

A la demande du député M. Laqhila (courrier joint), j'ai rencontré M. Barli, habitant d'Eguilles, qui m'a confirmé être le propriétaire. Il m'a avoué aussi être à l'origine de ces faramineux dépôts pour des raisons que je n'ai pas bien saisies et, pour être tout à fait clair, qui ne m'ont pas convaincues... Il reconnaît aussi, avoir posé du fil de fer barbelé pour éviter les intrusions et **avoir fait entreposer ces dépôts sans aucune autorisation ni contrôle de leur nature...**

Je m'en remets à vous, parce que, sauf erreur de cadastre, ces faits se passent sur votre commune. Il vous appartient donc cher collègue, d'évaluer, de faire stopper ces infractions et de faire adapter des mesures de résilientes. A la vue des photos, il ne vous échappera pas un certain nombre d'infractions à des codes tels que celui de urbanisme, de l'environnement,...

Ces infractions sont susceptibles de générer quelques risques dont certains non négligeables :

- risque **hydraulique** par modification des écoulements naturels et obstruction
- risque **incendie** par blocage éventuel d'accès au massif forestier
- risque de **pollution** par la nature des déchets entreposés non contrôlés
- risque **électrique** par augmentation du niveau de sol sous la ligne H.T. qui passe sur son terrain.
- ...

Je sais combien vous saurez prendre en considération cette situation et que vous la traiterez avec efficacité, car je vous avoue que nous recevons de nombreuses récriminations en mairie annexe de la Duranne ; Les administrés pensent que la mairie d'Aix est laxiste face à **ces dégâts sur l'environnement** ce qui n'est pas le cas.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes respectueuses salutations.

*Bien à toi,*

Jean-Marc PERRIN